



je ne sais pas quoi faire?

Par **Gwen1984**, le **22/01/2011** à **18:15**

Après un conflit avec l'employeur(cesu cheque emploi service)cette personne ne veut pas licencier ni un rupture convention ni autre; et moi je souhaiterai ne pas démissionner (abus, contrat signé très tardivement, horaires non donnés...), je ne sais pas trop quoi faire? Je pourrais démissionné mais après je deviens quoi pas de boulot, pas d'aide?

Par **P.M.**, le **22/01/2011** à **20:37**

Bonjour,

Il faudrait d'abord savoir sur quoi portent les irrégularités et si une demande de rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur peut être envisagée...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou même d'un avocat spécialiste...